

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 Janvier 2015**

Convocation : le 22 janvier 2015

Présents : Mesdames VASSEL , LE MOULT, BERGERON, RISCH, BARBAZANGES et PLAGNAT  
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, GUERIN, VALLON, LADREYT et HURLIN

Excusée : Madame CORBIN

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 19 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame BARBAZANGES Françoise

Isabelle CORBIN a donné procuration à Guénohé VALLON.

- **Le Vivre ensemble : principes et valeurs républicaines :**

Après avoir rappelé les journées tragiques des 7 et 9 Janvier 2015 ainsi que les manifestations du 11 Janvier, le Maire ouvre le débat sur les valeurs de la République. Au-delà des sensibilités personnelles chacun s'accorde à considérer :

- Que la liberté d'expression ne saurait se négocier
- Que l'irremplaçable et intangible principe de laïcité doit être défendu.

Validation globale de l'éditorial du Maire « Liberté – Laïcité » après quelques correctifs. Mis en ligne sur le site internet.

Sur le plan local, le Maire formule 2 propositions qu'il soumet à la réflexion :

- La première en direction des élèves de CM2 au titre du devoir de mémoire : visite du mémorial des 44 enfants d'IZIEU (Ain) arrêtés, déportés et exterminés.
- La seconde proposition une « journée citoyenne » à Champis pour retrouver le goût et le plaisir du vivre ensemble avec par exemple des travaux collectifs sur les chemins, le fleurissement,...

Incendie d'une maison à la Faurie : le maire remercie tous les élus qui ont activement participé au relogement des victimes.

- **Délibération n° 01 / 2015 : Extension maison d'assistantes maternelles : demande de subvention : réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de 40 m<sup>2</sup> du bâtiment accueillant la Maison d'Assistantes Maternelles afin d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants.

Afin de réaliser ce projet, il convient de formaliser la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député Monsieur Olivier DUSSOPT.

Pour information, le montant de cette subvention est de 10 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

**POUR : 15 (DONT 1 POUVOIR)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**- Délibération n° 02 / 2015 : Extension maison d'assistantes maternelles : demande de subvention : DETR 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29

Vu la circulaire préfectorale précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2015.

Vu le projet d'extension de la maison d'assistantes maternelles prévue en 2015 / 2016.

Considérant qu'un financement complémentaire de 22 325 € (40 % maximum de la dépense) peut être obtenu.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la DETR
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

**POUR : 15 (DONT 1 POUVOIR)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**- Délibération N° 03 / 2015 : Communauté de Communes Rhône Crussol : modification statutaire : prise de la compétence « communication électronique » et adhésion au syndicat ADN Ardèche Drôme Numérique**

Monsieur le Maire, membre du conseil communautaire de la CCRC, expose :

Le syndicat ADN a engagé une modification statutaire afin d'élargir sa composition aux intercommunalités, il était jusqu'à présent, uniquement composé des départements Drôme et Ardèche, et de la région Rhône-Alpes.

Les intercommunalités doivent engager elles-aussi une modification de leurs statuts pour exercer la compétence « communication électronique » avec délibération des intercommunalités et des communes.

Le Syndicat ADN va lancer début 2015 les appels d'offres pour la réalisation du réseau de fibre optique à destination des particuliers. Les travaux devraient commencer fin 2015,

Pour la CCRC, il y a 10 000 maisons à raccorder sur 12 communes (hormis Guilhaud-Granges équipée par les opérateurs privés)

Le coût résiduel pour la collectivité, déduction faite des aides diverses, est estimé à environ 350 000 € par an sur 10 ans.

Ce projet de grande ampleur vise à installer la fibre optique dans toutes les communes, il s'inscrit dans un plan de développement pour les 10 prochaines années, il est soutenu par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et par les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Pour le particulier c'est l'assurance de bénéficier du haut débit sans impact sur le prix de son abonnement auprès de son opérateur.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'approuver cette nouvelle compétence de la CCRC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération n°171-2014 et N° 172-2014 du conseil communautaire du 11 décembre 2014, portant « prise de compétence communication électronique et adhésion à ADN »

- Approuve l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes Rhône Crussol de la compétence « communication électronique ».
- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Crussol au syndicat Ardèche Drôme Numérique.

**POUR :**                      **15 dont 1 pouvoir**                      **CONTRE :**    **0**                      **ABSTENTION :**    **0**

- **Café des habitants : le 20 février 2015**

L'association la Tribu et APACH organisent le premier café des habitants ouvert à tous le vendredi 20 février 2015 à 19 heures.

**Nouveau à Champis**


ET


**VOUS PROPOSENT :**

## Le Café des Habitants

Un rendez-vous pour tous. Pour se rencontrer, échanger, débattre, parler ou écouter sur les sujets de notre vie quotidienne. Ensemble pour apporter des réponses, trouver des solutions ...

**Premier rendez-vous**  
**vendredi 20 février 2015 à 19h00**  
**Salle Toinou à La Bâtie de Crussol**

**Thème de la soirée:**  
**"construction, rénovation et économies d'énergie"**



**Pour cette première, une collation sera offerte par la mairie de Champis!**

- **Commissions : finances / environnement :**

Afin de préparer le budget 2015, la commission des finances composée de Gilbert DEJOURS, Alain LADREYT, Guénoé VALLON, Sylvain HURLIN et de Françoise BARBAZANGES se réunira en mairie de Champis le mercredi 18 février 2015 à 18 heures.

La commission environnement composée d'élus et de personnes associées qui sont : Denis DUPIN, Guénoé VALLON, Nathalie LE MOULT, Stéphane CORBIN (membre associé), Daniel MARGIRIER et Fabrice BASSET se réunira en mairie de Champis le mercredi 11 février 2015 à 18 heures.

- **Commission lotissement : rencontre du 29 janvier 2015 :**

Le 29 Janvier, le cahier des charges des 10 lots a fait l'objet d'un examen avec la commission, préalablement au lancement de l'appel d'offres organisé suivant la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics). Les publications officielles se feront sur 2 journaux d'annonces légales en principe fin février.

- **Délibération N° 04 / 2014 : Communauté de Communes : nouveau service ADS  
Autorisation du Droit des Sols:**

Monsieur Denis DUPIN, Premier Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, expose :

La direction départementale du Territoire de l'Ardèche (DDT) n'instruit plus les autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2015.

Toutes les communes membres de la Communauté de Communes Rhône Crussol étant intéressées par un service d'instruction intercommunal, le conseil communautaire, par délibération du 11 décembre 2014, a décidé de créer un service d'Application du Droit des Sols, dit ADS, pour l'instruction des demandes d'actes d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux , permis de construire, permis d'aménager)

Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, mais de la mise en place d'un service mutualisé, C'est-à-dire d'un service payant, mis à disposition, par voie de convention, des communes membres qui le souhaitent.

La prestation sera tarifée par dossier traité, pour couvrir les frais réels de fonctionnement du service, la facturation aux communes interviendra en fin d'année, sachant que pour l'usager le principe de la gratuité demeure. Pour l'administré, il n'y aura pas de changement, il continuera de déposer ses demandes en mairie et c'est toujours le maire qui prendra la décision finale.

Il est donc proposé au conseil municipal, de recourir à ce service et d'autoriser le maire à signer la convention à passer avec la CCRC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier à la Communauté de Communes Rhône Crussol l'instruction des dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme.

- Autorise Monsieur le maire à signer avec la CCRC la « convention de mise à disposition du service communautaire chargé de l'instruction des dossiers relevant de l'Application du Droit des Sols »

**POUR : 15 dont 1 pouvoir                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

- **Déneigement 2015: organisation**

Alain LADREYT, 2<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la voirie communale précise aux membres du conseil municipal le zonage communal.

5 agriculteurs interviennent sur notre commune (Monsieur FERRATON, Monsieur MAZABARD (secteur Pierre Blanche), Monsieur HURLIN, (Secteur Garnier, La Bâtie), Monsieur ROUSSET (secteur la Garina, la Blachette), Monsieur BLACHE (secteur les Razes).

En règle générale et en l'absence de congères, le déneigement est déclenché à partir d'une épaisseur de neige de 8 / 10 cm.

Quelques secteurs particulièrement exposés à la formation de congères nécessitent un traitement spécifique. La plantation de haies sur ces secteurs permettrait de régler définitivement le phénomène des congères. Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Par ailleurs, chacun doit s'assurer que son véhicule dispose d'équipements spéciaux adaptés, indispensables pour la circulation sur routes enneigées.

Enfin, il est précisé que seule la voirie communale et le domaine public sont concernés par ce dispositif.

- **Inventaire des chemins ruraux :**

Alain LADREYT et Solange BERGERON procèdent au recensement des chemins ruraux sur notre commune en rapprochant la cartographie et la réalité du terrain.

- **Projet de fresques murales :**

Pour rendre le village de la Bâtie plus attrayant, un projet de réalisation de fresques murales est actuellement étudié par Solange Bergeron. Au-delà de la thématique des fresques, il convient de déterminer les emplacements intéressants. Quelques propriétaires seront contactés pour obtenir les autorisations indispensables à la réalisation du projet.

- **Révision du PLU Plan Local d'Urbanisme**

Une inscription au budget 2015 des crédits nécessaires au financement de la révision sera prévue. Objectif : adapter le PLU de Champis aux évolutions intervenues dans les récentes lois relatives à l'urbanisme et corriger les rigidités de certaines dispositions.

- **Compte rendu du conseil d'école du 22 janvier 2015 : rythmes scolaires**

Catherine RISCH expose le bilan du conseil d'école du 22 janvier 2015 relatif aux rythmes scolaires.

Il ressort de l'enquête des parents (60 % de retour dont 22 % de Champis) et du ressenti des instituteurs que les enfants seraient fatigués dès le jeudi.

En conséquence, il pourrait être envisagé de changer l'organisation de la semaine pour l'année prochaine et de mettre les cours le samedi matin à la place du mercredi.

On constate qu'il n'y a pas de véritable temps d'activités péri-scolaires (Taps ) actuellement : 1/2 h tous les soirs !

Une prochaine réunion aura lieu le 27 février à 18 heures.

- **Ecole Alboussière Champis : frais de fonctionnement 2013 / 2014**

Divergences d'appréciation sur les montants des titres émis à l'encontre de Champis par Alboussière. Les élus de Champis restent en attente d'une rapide réunion pour solder l'exercice. Principes rappelés :

- La participation de Champis aux investissements d'Alboussière n'est pas une obligation
- Sont exclues des dépenses de fonctionnement les frais non strictement liés au fonctionnement du service
- Nécessité de conventionner pour fixer et préciser les conditions de remboursement

- **Fête de l'âne : Compte rendu de la réunion APACH ( Association pour l'Animation de Champis) du 23 janvier 2015**

La première édition de la Fête de l'Âne, organisée par l'Association APACH, aura lieu à Champis le samedi 4 Juillet.

APACH proposera à titre individuel ou collectif de choisir une maquette d'âne en bois d'environ 1 m<sup>2</sup>. L'âne sera mis à disposition avant le 1<sup>er</sup> Mai. Chacun aura alors jusqu'au 15 juin pour l'habiller, le peindre et le décorer pour le présenter au concours du plus bel âne de Champis.

Le concours aura lieu le samedi 4 juillet entre 10 h et 14 h. Tous les ânes exposés à la Bâtie de Crussol seront notés. La fête de l'âne c'est aussi une façon de se moquer gentiment de nous-mêmes et d'en rire. C'est aussi la meilleure des thérapies contre la morosité.

De nombreuses animations (jeux en plein air, projection de documentaires, groupe musical en soirée, barbecue, démonstration de zumba, professionnels des ânes, balades à dos d'ânes) tout au long de cette journée.

L'association lance d'ores et déjà un appel aux bénévoles pour l'organisation et la pleine réussite de cette fête communale.

Une prochaine réunion de l'association APACH aura lieu en mairie de Champis le vendredi 13 mars à 20 heures.

- **Aire de covoiturage du Fringuet** : suite à l'accord de principe des propriétaires pour céder à la commune 1 000 m<sup>2</sup> le projet d'aménagement de l'aire de covoiturage du Fringuet devrait pouvoir se réaliser en 2015. La CCRC procèdera à l'étude et aux travaux d'aménagements. Enfin, le syndicat VRD (Valence Romans Déplacement) prendra en charge les équipements et la signalétique.

- **Cimetière** : la numérisation et l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière sont en cours de réalisation. Eric Guérin vient d'achever l'élaboration complète du plan du cimetière.

- **Mission locale (partenaire de Pôle Emploi)** : actuellement cette structure qui a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur projet pour rechercher un emploi est implantée à Tournon. Il est envisagé que les communes du plateau qui ne bénéficient pas de ce service – c'est le cas de Champis – puissent désormais adhérer (1 €/an et par habitant) via la CCRC, et un rattachement à Valence. Réflexion en cours suite à une première réunion à Saint Péray du 02 Février 2015.

<p>Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 27 Février 2015 à 20 heures salle du conseil à Champis</p>
---

La séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de Séance

---

Les Membres du Conseil Municipal